

Esparron, le 02 août 2024

Isabelle POUPLIER

412 Corniche des Aires
04800 Esparron-De-Verdon

9 rue de la Basse Sambre
B5001 Namur
Belgique

A l'attention de M Gérard PICARD, Commissaire Enquêteur

Objet : remarques concernant le PLU de juillet 2024 d'Esparron de Verdon

Je suis propriétaire avec ma famille, d'une petite maison dans la Résidence du Lac, à Esparron où nous venons depuis plus de 50 ans avec beaucoup de plaisir.

Dans le PLU il est à nouveau question d'une **voirie à sens unique permettant l'évacuation des ou l'entrée vers les parkings du port en contrebas de la Corniche des Aires, avec accès à la RD82** juste après les rochers (dont il faudra faire sauter une bonne partie !!)

L'objectif de cette boucle est de fluidifier et sécuriser la portion actuelle entre village et port, où les voitures se croisent et partagent la route avec les piétons. Mon observation est que cette affluence dans les 2 sens ne se passe qu'entre le 15 juillet et le 15 août, en milieu de journée et principalement le we. Le trafic y est déjà ralenti à 20 km h par des casse-vitesse et une bande piétonne se trouve d'un côté.

L'installation de cette boucle, va rendre nécessaire la destruction coûteuse des rochers, pour une simple question de manque de visibilité vers la gauche en sortant à cet endroit. L'inversion du sens pourrait régler ce problème pour les voitures venant du haut, mais risquerait aux heures de pointe de causer une file de véhicules en attente de tourner jusque près du tournant dans le sens venant du bas. Quelle sécurité alors pour les voitures comme pour les piétons à cet endroit ? Sans parler du fait que la création de cette boucle, quel que soit le sens retenu, augmentera la circulation dans ce tournant de la Corniche aux heures de forte affluence. En effet les véhicules qui n'arrivent pas du bon côté passeront d'office par la Corniche.

Serait-ce bien raisonnable de dépenser les deniers publics à artificialiser le sol par une route supplémentaire si peu utilisée ? Est-ce acceptable dans ce but de détruire un îlot de garrigue, prairie et arbres fragilisant encore plus la biodiversité et d'abîmer le paysage et la vue depuis le village et le hameau des Oliviers ? Sans parler de l'extension probable d'emplacements de parking qui suivrait...

La capacité de fréquentation raisonnable du site, du lac, de ses rives et des basses gorges est fort probablement déjà atteinte l'été et en faciliter encore l'accès motorisé ne fera qu'inciter à l'augmentation de la population de passage. Qu'en sera-t-il de la qualité de l'eau (à destination potable) dans 10 ans ?

Ne vaudrait-il pas mieux installer discrètement dans le paysage et bien flécher des toilettes sèches (et les entretenir) pour les baigneurs de la seconde crique, afin d'éviter dès le milieu de saison des papiers et des « m..... » derrière les buissons de la garrigue, ainsi qu'une ou deux poubelles sur le chemin des gens ?

Pourrait-on installer dans la zone du port un accès PMR à l'eau ?

Concernant les **projets d'aire de pique-nique et terrain de loisir supplémentaires en bordure de la boucle prévue**, je doute sincèrement de leur utilité : les gens veulent être au bord de l'eau. La table de pique-nique pourtant bien ombragée à côté du terrain de beach volley (sans aucun filet et envahi d'herbes sur les côtés !) ne sert pas aux estivants. Tout comme le terrain, elle est occupée parfois en fin de journée par un groupe de jeunes du village ou la région, qui vient faire une partie de volley bien sympathique et parfois prendre l'apéro sur place. C'est très bien ainsi. Je doute qu'un autre terrain de loisir soit davantage utilisé. Alors pourquoi ne pas laisser la nature telle qu'elle est ?

J'ai lu également le document (daté du 30/11/2023) déposé par Monsieur de Castellane le 27 juillet 2024 dans le cadre de l'enquête publique et souhaite m'associer à ses remarques concernant la préservation du style local traditionnel des volumes des bâtiments, types de toitures et de fenêtres et volets, restanques en pierres etc, avec exceptions urbanistiques dans un nombre réduit de hameaux hors village spécifiquement désignés comme « architecture moderne ».

Par ailleurs, j'ai remarqué que le lien vers l'enquête PLU à partir de la page Facebook de la mairie ne fonctionne pas. Ce n'est pas normal.

Merci de m'avoir lue.

Dans l'espoir d'être entendue, bien cordialement,

Isabelle Pouplier